PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 19 décembre 2022** à **16 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :
Monsieur Francis Leblanc, directeur général adjoint aux opérations
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2. Questions de l'assistance.

3. Octroi d'une aide financière à différents organismes.

4. Octroi du contrat AME22-04 - Travaux parc Lamartine.

5. Amendement à la résolution 2022-459 relative à la fourniture, installation et disposition d'éclairage de rue sur fût décoratif.

6. Questions de l'assistance.

7. Levée de la séance.

… Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 16 h 30.

… Dépôt du certificat de convocation.

2022-481 **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2022-482 **OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise l'octroi d'une aide financière à différents organismes oeuvrant pour notre collectivité, selon les montants indiqués à l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que les sommes requises, représentant un montant total de 24 250,00 $, soient puisées à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de crédit 2022-21 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 19 décembre 2022.

2022-483 **CONTRAT AME22-04 - TRAVAUX PARC LAMARTINE - MOTEXA INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Motexa inc., au montant de 349 179,19 $, incluant les taxes, pour les travaux au parc Lamartine, dans le cadre du contrat AME22-04, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 22-37, au montant de 349 179,19 $, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-838-10-719 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2022-484 **AMENDEMENT - RÉSOLUTION 2022-459 - CONTRAT TP22-17 - FOURNITURE, INSTALLATION ET DISPOSITION D'ÉCLAIRAGE DE RUE SUR FÛT DÉCORATIF**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-459 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 par laquelle ce conseil procédait à l'octroi du contrat TP22-17 à la firme Électro-Système P.L. inc. pour la fourniture, l'installation et la disposition d'éclairage de rue sur fût décoratif.

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a réévalué le mode de financement concernant ledit contrat et qu'il a été déterminé qu'il était préférable que ce projet soit financé à partir du poste budgétaire 02-833-00-716 et non du poste budgétaire 55-911-00-001 (fonds de roulement) tel qu'il avait été prévu initialement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil amende la résolution 2022-459 relative à l'octroi du contrat TP22-17 à Électro-Système P.L. inc. concernant la fourniture, l'installation et la disposition d'éclairage de rue sur fût décoratif, et ce, relativement au mode de financement dudit contrat.

Qu'à cette fin le deuxième paragraphe de ladite résolution est abrogé et remplacé par celui-ci:

« Que la dépense décrite au bon de commande TP 22-89 au montant de 436 303,20 $, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-716, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

Que le troisième paragraphe de ladite résolution soit également abrogé.

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à signer ledit bon de commande au montant de 436 303,20 $, incluant les taxes.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2022-485 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 19 décembre 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 16 h 35.

(S) *Marc-André Guertin*
Marc-André Guertin, maire

(S) *Anne-Marie Piérard*
Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière